

Bienvenue en France ! En tant qu'étudiant étranger, vous devez réaliser des démarches pour **être remboursé de vos dépenses de santé en cas de maladie ou d'accident.**

### QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ?

En France, la Sécurité sociale est l'institution qui rembourse une partie des dépenses de santé. Les étudiants bénéficient de la Sécurité sociale étudiante gérée par des mutuelles comme LMDE.

Pour bénéficier de la Sécurité sociale étudiante, **vous devez vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur agréé** et être en situation de séjour régulier en France pour l'année universitaire 2016/2017 (du 01/09/2016 au 31/08/2017 selon les textes en vigueur). Votre situation dépend ensuite de **votre âge et du pays dont vous êtes originaire** (en fonction des accords passés entre votre pays et la France en matière de santé).

### QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, LMDE A LA SOLUTION !



Sécurité sociale



Mutuelle  
santé LMDE

Pas de Sécurité sociale



Couverture Étudiant  
Étranger LMDE



  
Remboursement  
de vos dépenses de santé

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE →